



## Extension de garantie mais faillite de l'entreprise

Par **Laurangel**, le **27/04/2013** à **23:17**

Bonjour,

J'ai acheté en septembre 2011 un ordinateur portable Samsung à Surcouf, ainsi qu'une extension de garantie pour cet ordinateur jusqu'en 2014, gérée par un prestataire externe (Supporter). Or, Surcouf a depuis fait faillite, et impossible de joindre ni Surcouf ni Supporter. De quels outils juridiques je dispose pour faire valoir mon droit à la garantie ? J'ai justement un problème technique avec l'ordinateur, et ça risque de me coûter plus cher de le faire réparer que d'en racheter un neuf !

Merci d'avance !

Par **Layer**, le **29/04/2013** à **20:10**

Bonjour,

Je suis également ds le mm cas, j'ai acheté un téléviseur chez Surcouf en 2008, garanti 5 ans (avec l'ext. garantie + 3 ans) et Supporter refuse de le prendre en charge sous prétexte que Surcouf a été liquidé.

Néanmoins on peut joindre le groupe Supporter ici :

Département Points Services

11 Parc de Marticot  
BP 80003  
33611 Cestas Cedex  
De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 :  
Tél. 0 890 805 890 (0.15 € TTC/min.)  
points-services@supporter.fr  
www.points-services.fr

Par **moisse**, le **30/04/2013** à **19:53**

Bonjour,  
Petite recherche avec un moteur Gxxx "assurances supporter" et hop le site, les adresses, les garanties..  
<http://extranet.supporter.fr/contacts/default.aspx>  
Bien sur je n'ai pas connaissance des conditions contractuelles souscrites, mais il semble vanter l'absence de liaison avec le distriubuteur.